

NEGOCIATIONS SUR LES FRONTIERES MARITIMES ET
LES PECHERIES ENTRE LE CANADA ET LES ETATS UNIS.

Depuis un certain nombre d'années, le Canada négocie avec les Etats Unis, la France et le Danemark au sujet de la délimitation du plateau continental. L'extension des zones canadiennes de pêche, portées de douze à deux cents milles le premier janvier 1977, a ajouté un nouveau sujet à ces négociations, celui de la délimitation des zones de pêche. En 1977 le gouvernement canadien a décidé d'accorder la plus grande priorité aux négociations avec les Etats Unis à cause du nombre de frontières en jeu et des implications économiques de la question des ressources. En conséquence, des négociateurs spéciaux ont été nommés le 27 juillet 1977. Il s'agit de M. Marcel Cadieux pour le Canada et de M. Lloyd N. Cutler pour les Etats-Unis. Les négociations pour la délimitation des frontières et le règlement des questions de pêche continuent, bien que depuis le 21 juin 1978 les pêcheurs du Canada ne puissent plus pêcher dans les zones de pêche des Etats Unis et vice versa.